

N° D_11_2024

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Domaine : 9 Autres domaines de
compétences

Sous-domaine : 9.1 Autres domaines de
compétences des communes

Objet : Avis projet installation centrale
agrivoltaïque SAS BRESISOL

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 8

Procuration : 0

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 2

Date de convocation : 19 mars 2024

La convocation du CM et le compte-rendu
de la présente délibération ont été affichés
conformément aux articles L 2221-7 et L
2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire informe que la présente délibération peut
faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2
mois, à compter de la présente publication.

République Française

Commune de PAYRA SUR L'HERS

Délibération du conseil municipal

Séance du 26 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six mars à 21 heures 00, le
Conseil Municipal de la Commune de PAYRA SUR L'HERS dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur le Maire Bernard PECH.

Présents : Bernard PECH, Jacques PENNAVAIRE, Monique
RAMPLOU, Paul NEVELING, Rémi PECH, Timothée L'HOMEL,
Laurent CHARRIE, Sophie LEMOINE

Excusées : Kim VIGNES, Géraldine GRILLERES

Secrétaire de séance : Timothée L'HOMEL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre une
délibération de principe sur le projet d'installation d'une centrale
agrivoltaïque par la SAS BRESISOL.

Il rappelle que ce projet a été présenté aux élus lors de la réunion du
Conseil Municipal du 15 novembre 2023.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'émettre un avis sur
le projet présenté.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré DECIDE, à la majorité
des membres présents :

- **d'EMETTRE** un avis de principe favorable au projet
d'installation d'une centrale agrivoltaïque par la SAS
BRESISOL
- que l'ensemble des frais inhérents à ce projet seront à la charge
du pétitionnaire
- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des
documents permettant la mise en oeuvre de la présente
délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire, Monsieur Bernard PECH, compte tenu de la
transmission en Préfecture et de la publication le 28 mars 2024

Le Maire,
Bernard PECH

Signé par Monsieur le Maire, Bernard PECH, le 28 mars 2024

Carcassonne

Date de réception de l'AR: 28/03/2024

011-211102751-20240326-D_11_2024-DE